



## CYCLO-CROSS SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

### Règlement

#### Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise le Dimanche 10 novembre 2024, le 3<sup>ème</sup> **Prix des Artisans et Commerçants de Saint-Georges-Les-Baillargeaux**, inscrit aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la FFC.

#### Article 2 : Règles sanitaires

La situation déterminera les mesures sanitaires à prendre.

#### Article 3 :

Le **Cyclo-cross** est une discipline hivernale permettant aux amateurs de la route et du VTT de pratiquer un cyclisme en sous-bois ou sentiers sur des parcours courts comportant des portions à effectuer à pied.

#### Article 4 : Engagement

Cette épreuve est ouverte aux catégories : U11, U13, U15, U17, U19, Senior et Professionnel, hommes et femmes  
Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de Cyclisme ou adressés chez l'organisateur : Michel SOULAT, 2 route de la Généauraye, 86540 THURE

#### Article 5 : Horaires et Distance

Catégories	Dossards	Départ	Distance
U11	10h00	10h50	0.800 km
U13	“	11h30	“
U15	“	11h50	1.500 km
U17	12h30	13h30	2.500 km
U19 et Seniors – H/F	“	14h30	2.500 km

#### Article 7 : Assurances

Ces épreuves sont assurées par les Assurances **AXA**

#### Article 8 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP) : des secouristes équipés de gilet distinctif seront présents.  
Un véhicule sera à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.

#### Article 9 :

Les Organisateurs peuvent être joints à tout moment sur les N° de téléphones suivants :

- Cyrille LIENART 07.86.97.49.71
- Michel SOULAT 06.81.71.14.18

#### Article 9 : Protocole

Le protocole se déroulera au podium.

#### Article 10 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.